



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 10  
Nombre de votants : 38

**OBJET**

Affaire n°2016-080  
**GESTION ACTIVE DE LA DETTE  
2015**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 mai 2016 et affichée le 30 mai 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **27 JUIN 2016**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhoury 7<sup>ème</sup> adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

**Arrivée (s) en cours de séance** : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

**Départ (s) en cours de séance** : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

**Absente** : Mme Firose Gador

.....  
.....

**GESTION ACTIVE DE LA DETTE 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » du mardi 17 mai 2016,

**Vu** le rapport présenté en séance le 7 juin 2016 relatif à la gestion active de la dette 2015,

Après avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1** : de prendre acte du bilan 2015 relatif à la gestion active de la dette.

**Article 2** : de poursuivre la gestion active de la dette et de confirmer la délégation accordée au Maire en matière d'emprunt, par la délibération n° 2014-035 du 11 avril 2014.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

## NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DE LA DETTE 2015

Par délibération n° 2014-035 du 11 avril 2014, le Conseil Municipal a confié au Maire une délégation en matière de réalisation et d'opérations de gestion des emprunts. Le présent rapport vise à informer le Conseil sur la situation de la dette au 31 décembre 2015 et sur les opérations intervenues pendant l'exercice.

La gestion de la dette désigne la capacité de la Collectivité à adapter et à faire évoluer son encours de dette en fonction d'objectifs prédéfinis tels que la minimisation des frais financiers, la réduction de l'exposition au risque de taux ou la simplification du nombre de lignes de prêts, etc...

Elle présente trois dimensions qui amènent à l'identification des perspectives pour 2015 : la gestion de l'encours, les flux nouveaux et la trésorerie.

### ■ La gestion de l'encours.

#### La gestion de l'encours :

Depuis le début du mandat, le désendettement est de 3,7 M€. Après les 1,8 M€ de 2014, la diminution de l'encours s'est poursuivie en 2015 à hauteur de 1,8 M€. Au 31 décembre 2015, le stock de dette est ainsi de 46,4 M€.

Hors produits exceptionnels, le taux d'endettement<sup>1</sup> reste malgré tout stable (de 80 % à 79 %) en raison de la diminution des recettes réelles de fonctionnement. De ce fait, il convient de rester vigilant sur le calibrage du plan d'investissement.

Pour l'exercice 2015, les montants des remboursements en capital se sont élevés à 4 261 323,58 € et en intérêts à 1 722 729,71 €.

Pour la répartition par prêteur, l'encours de la Collectivité au 31 décembre 2015 se présente ainsi :

- Dexia / Caisse Française de Financement Local (CFFL)	:	21,9 M€ (47 %)
- Agence Française de Développement (AFD)	:	8,9 M€ (19 %)
- Caisse d'Épargne	:	6,3 M€ (14 %)
- Crédit Agricole / Banque de Financement et de Trésorerie	:	4,7 M€ (10 %)
- Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	:	4,0 M€ (9 %)
- Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI)	:	0,7 M€ (1 %)

#### La répartition des prêts selon leur risque :

La classification se fait selon la charte de bonne conduite dite « Charte Gissler » qui classe les emprunts selon leur risque (de faible à élevé). La dette de la Ville est composée au 31 décembre 2015 de :

- 34 prêts comportant un « risque faible » : ils représentent 88 % de l'encours de dette, soit 40,9 M€ ;

---

<sup>1</sup> Taux endettement = Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement

- 1 prêt comportant un « risque élevé », contractualisé en 2008 : il s'agit du prêt structuré (dit « prêt toxique ») basé sur l'évolution de la parité Dollar USD / Franc Suisse (prêt n° MIS277923EUR002). L'encours restant représente 12 % de l'encours de dette, soit 5,5 M€. Entre 2008 et 2015, le taux moyen payé sur ce prêt est de 4,78 %.

Dans le but de sécuriser la Collectivité, des discussions en vue de la renégociation de cet encours, ont eu lieu sur l'exercice 2015. Ces discussions ont abouti en janvier 2016, dans le cadre du fond de soutien mis en place par l'Etat, avec la proposition de basculer sur un produit en taux fixe classique à 2,99 %. Ce produit sera mis en place après une dernière échéance en 2016, aux conditions prévues par le contrat d'emprunt structuré. L'ensemble de la dette sera en taux fixe ou taux variable classique au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### ■ Les flux nouveaux.

Pour le financement des dépenses d'équipement, le total emprunté pour 2015 est de 2,4 M€. Il est constitué de deux prêts effectués auprès :

- de la Caisse d'Epargne :  
Montant : 2 000 000 €      Taux fixe : 3,30 %      Durée : 20 ans
- et du Crédit Agricole :  
Montant : 400 000 €      Taux fixe : 3,24 %      Durée : 15 ans

#### ■ La ligne de trésorerie.

La Ville a renouvelé la ligne de trésorerie d'un montant plafond de 2,6 M€ auprès du Crédit Agricole.

La ligne de trésorerie est nécessaire pour réguler les mouvements de trésorerie (paiement de dépenses / encaissement de recettes) et pour éviter toute rupture dans la prise en charge des dépenses susceptibles de provoquer le paiement d'intérêts moratoires.

Le recours à la ligne de trésorerie ne s'est pas révélé nécessaire sur l'exercice.

#### ■ Les perspectives 2016.

Outre la sécurisation du prêt comportant un risque élevé effectué en janvier 2016, les axes majeurs en matière de la gestion de la dette sont :

- la maîtrise de l'endettement par une démarche de diminution ou de stabilisation du niveau de l'encours ;
- l'optimisation des frais financiers par la recherche des meilleures conditions de marché.

**Affaire suivie par la Direction des Finances**